



BAS-RHIN



MANITOBA

## PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE

LA PROVINCE DU MANITOBA, CANADA

ET

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN, FRANCE

CONCERNANT LEUR COOPÉRATION

ci-après désignés les « Participants »

**ATTENDU QUE** les Participants partagent de nombreux intérêts et préoccupations touchant le bien être de leurs citoyens respectifs et les services rendus à leur population;

**ATTENDU QUE** les Participants ont des affinités sur les plans linguistique, culturel et historique, lesquelles découlent de la présence dans la Province du Manitoba, depuis le 18<sup>e</sup> siècle, d'une collectivité francophone dynamique, ainsi que du statut de langue officielle dont jouit le français dans les sphères législative, judiciaire et éducative de la Province du Manitoba;

**CONSIDÉRANT** les liens développés entre les Participants depuis la signature du protocole d'entente du 25 septembre 2002 et notamment dans le domaine économique, à l'initiative de l'Agence de développement économique du Bas-Rhin, d'Alsace International et de l'Agence nationale et internationale du Manitoba,

**ATTENDU QUE** les Participants souhaitent renforcer les liens existants entre eux et en créer de nouveaux;

**ATTENDU QUE** les Participants poursuivent leur coopération en encourageant et facilitant les échanges économiques, les échanges d'expériences et les échanges interculturels entre les acteurs de leurs deux territoires, dans le respect des lois et traités en vigueur dans leurs pays respectifs,

#### Consentent à ce qui suit :

- 1.(a) Les domaines de coopération suivants sont considérés comme prioritaires en vertu du présent protocole d'entente:
  - (i) la coopération économique et scientifique, notamment dans les domaines de la biotechnologie et des sciences de la vie, de l'agro-alimentaire, des technologies de l'environnement, et des transports ;
  - (ii) les échanges d'expériences dans les domaines de l'énergie et des changements climatiques, de la politique jeunesse et des conduites à risque, des politiques en faveur des personnes âgées et handicapées, notamment en lien avec les technologies de l'information et de la coopération et la santé ;
  - (iii) les échanges interculturels, notamment ceux impliquant les jeunes et en lien avec la francophonie.
- (b) Les Participants examineront la possibilité de susciter d'autres initiatives de coopération dans des domaines d'intérêt commun à définir.
2. Les Participants dégageront des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre de ce protocole d'entente, en accord avec leurs disponibilités financières et budgétaires annuelles et en fonction des projets mis en place.
3. Dans le cadre de leur coopération, les Participants pourront collaborer, en fonction des sujets abordés, avec d'autres collectivités françaises et canadiennes engagées dans des partenariats de coopération décentralisée.
4. Les Participants désigneront des personnes ressources pour assurer l'application de ce protocole d'entente en leur nom. Les personnes ressources désignées s'efforceront de se rencontrer au moins tous les ans afin d'évaluer les progrès réalisés.
- 5.(a) Le présent protocole d'entente est conclu à compter de sa signature par les participants. Suite à la délibération du Conseil Général, le protocole d'entente prendra effet le 22 juin 2009 et demeurera effectif jusqu'au 31 décembre 2014. Il sera réexaminé par les participants avant le début de la 5<sup>ème</sup> année ou en cours de celle-ci.
- (b) Les Participants pourront modifier le présent protocole d'entente par écrit avec leur consentement mutuel.
- (c) Les Participants pourront renouveler le présent protocole d'entente par écrit avec leur consentement mutuel.

Signé en double exemplaires à Strasbourg, le 17 juin 2009, en langues française et anglaise, chaque version étant également valide.

Pour le Conseil Général du Bas-Rhin, France

Pour le Gouvernement du Manitoba, Canada

original signé par

original signé par

\_\_\_\_\_  
Guy-Dominique KENNEL  
Président du Conseil Général du Bas-Rhin

\_\_\_\_\_  
Andrew SWAN  
Ministre, Compétitivité, Formation  
professionnelle et Commerce Manitoba